



Litige avec un mandataire pour un remboursement

Par **purcho**, le **17/06/2009** à **14:16**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule à un mandataire au mois de Janvier 2009.

Il s'agit d'une Citroën C3.

Lors de mon achat, je me suis rendu compte que la serrure conducteur était cassée ainsi que le double de la clé qui était déprogrammée. J'ai donc averti immédiatement le mandataire qui m'a demandé de faire remplacer cette serrure par une neuve dans un garage agréé Citroën. Ce que j'ai fait.

J'ai donc demandé le remplacement de cette serrure ainsi que la reprogrammation de la clé (pour l'ouverture et le démarrage du véhicule).

Le mandataire me dit que la programmation est à mes frais car cela ne fait pas parti de la garantie "moteur" (qu'il est sensé assurer...). Il me demande donc de lui envoyer le double de la facture pour me rembourser. Je l'appelle une fois par semaine pour lui demander où cela en est et aujourd'hui plus aucune réponse ! Je me suis donc fait avoir comme un bleu !

J'aimerais savoir si il y a un recours par rapport à cela ?

Merci pour votre aide.